



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez ; ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Lundi 27 Mai 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Livourne, le 9 mai. — Un bâtiment de Corse, arrivé ici, y a apporté la nouvelle, que le général Paoli, au moment où il paroisoit à la veille de se voir abandonné, a réussi à se mettre à la tête d'un parti puissant, fort déjà de 15 mille hommes : ils ont abjuré, ainsi que leur chef, toute liaison avec la France. Deux frégates françaises, qui croisoient dans la Méditerranée, ont été prises par un vaisseau espagnol, de 64 canons.

De Londres 15 mai. — Le Français conserve toujours son caractère gai et ingénieux au milieu même des malheurs qui l'accablent. Les émigrés de cette nation qui nous viennent journellement, en offrent des preuves multipliées. En voici une d'un genre vraiment original.

Les loix sévères portées contre les étrangers suspects, sont exécutées à la rigueur contre eux, lorsqu'ils ne peuvent justifier d'aucun brevet ou recommandation qui leur ouvre qu'ils sont attachés à la cause des princes. L'un d'eux dépourvu d'une attestation de ce genre, vient d'être conduit, en débarquant à Douvres, chez le maire qui voulut le soumettre au *biut allien*. Le Français étoit *gascon*, partant, bien moins embarrassé

qu'un autre : *Quoi, s'écrie-t-il, moi étranger, SANDIS, depuis mille ans et plus, je suis sujet de sa majesté le roi d'Angleterre, le seul roi de France qui soit maintenant en vie, et conséquemment le soubérain incontestable de la nation française. Et qu'on n'aille pas CAPDEDIOUX, chicaner cette bêtise, car je me ferois pacher pour soutenir mon roi.....* Sortant à l'instant plusieurs papiers de sa poche, il lit des ordonnances où se trouvoient les titres de sa majesté britannique, qui, comme on le sait, s'intitule aussi *roi de France*. Le maire frappé de l'originalité de cet émigré, l'a consigné, et lui a fait espérer, que s'il ne s'élevoit contre lui aucun sujet de suspicion, il le feroit jouir du privilège de *régnicole*.

Les scènes scandaleuses et avilissantes que ne cesse de donner la faction anarchique qui opprime la France, lui a fait perdre ici beaucoup de partisans de sa révolution. On ne peut se dissuader que ce ne soit les hommes du deux septembre, qui règlent les destinées de la nouvelle république, et tous les Anglois anathématisent avec force les monstres qui la défigurent.

FRANCE.

De Salon. — Le comité central formé à AS-

lon, de députés de différens clubs du département, vient d'être dissous par un ordre de l'administration du département, qui lui a été signifié par les administrateurs du district de Salon, et auquel le comité central a obéi sans résistance. Puissent bientôt les autres villes imiter cet exemple.

De Saint-Cyrs, Lalande, ce 13 mai.

Adresse du conseil général de la commune de Saint-Cyrs de Lalande, district de Bourg, département de la Gironde, à la convention nationale.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Paix, sûreté, tranquillité, conservation des personnes et des propriétés, tels sont les objets qui doivent ici vous occuper. Abandonnez cet esprit de parti qui vous divise. Réunissez-vous pour faire respecter les loix et punir les agitateurs. Qu'un même sentiment, qu'un même desir vous animent. Le bonheur de la patrie! faites-le, et vous serez révéérés. Nous ne vous le cachons pas, la France est perdue, si vous livrant à des intérêts particuliers vous négligez l'intérêt général. Nous ne voyons dans vos travaux depuis quelque temps, que des dénonciations la plupart dénuées de preuves. Les représentans de 25 millions d'individus doivent-ils tenir une pareille conduite? vous êtes tous à rous, et rien à personne. Au-lieu de ces hors-d'œuvres qui détruiront infailliblement la chose publique, créez une constitution, et que le règne des loix succède à celui de l'anarchie. donnez de la force aux pouvoirs constitués, respectez-vous, et le bon ordre se retablira. Quoi! nous souffrons, et vos séances se passent en disputes et en débats frivoles! Que nous importent vos querelles particulières? ce n'est pas de vous que vous devez vous entretenir; vous êtes nos mandataires, votre temps est à nous; si vous en abusez davantage, vous nous trahirez. Nos ennemis s'avancent à grands pas; vous le savez; et vous, vous retrogradez; les factieux nous minent, et vous ne les arrêtez pas. Ayez plus d'énergie; soyez ce que vous devriez être; que Paris, ou plutôt ses intrigants, ne vous gouvernent plus. Éteignez le feu de la guerre civile qu'ils ont voulu allumer dans les départemens et dont le nôtre, sans la vigilance de ses admi-

nistrateurs, eut été la malheureuse victime. imposez silence à ces tribunes stipendiées qui cherchent à vous égarer. Enfin si vous ne pouvez nous sauver, d'ailleurs sachez mourir en remplissant votre devoir, vous aurez bien mérité de la patrie.

Ces vérités que les dangers de la patrie nous forcent de vous dire, serviroient peut-être de prétexte aux calomnieux, pour noircir nos intentions; mais nous ne les craignons pas. Notre patriotisme n'est pas équivoque, et s'il faut en donner des preuves, nous vous citerons ce fait: Quatre volontaires nous étoient demandés, lors du dernier recrutement, et dix-sept sont partis pour les frontières.

De Lille, le 24 Mai. — Lettre du général Lamartière aux représentans, aux armées du Nord et des Ardennes.

« Je vous ai envoyé ce matin, citoyens, mon premier rapport sur la victoire remportée par les troupes de ma division. Elle fait honneur aux armes de la république, et prouve que des hommes libres qui défendent leur propre cause, sont capables de tout. Il n'y a pas un de mes avant-postes qui n'ait des droits aux plus grands éloges. Chacun à l'envi s'est surpassé. J'ai fait attaquer sur trois principaux points, au moment où chaque poste opéroit une division. Les ennemis ont opposé la plus grande résistance, principalement à Turcoin et à Roneq. Nos troupes ont eu besoin dans ces deux postes, de montrer la plus grande intrépidité. Le citoyen colonel Dumonceau, du 1.^{er} bataillon Belge, a développé beaucoup de talens. Il a su préserver les troupes du feu de l'ennemi, qui a été très-vif, et a manœuvré avec tant d'intelligence, que l'ennemi a cédé à la valeur des défenseurs de la république. La cavalerie a chargé plusieurs fois notre infanterie, qui a su ménager son feu, et l'employer si à propos, que cette cavalerie a été totalement détruite et faite prisonnière.

« L'ennemi a laissé près de 500 hommes tués, tant à Turcoin, Roneq et autres postes. Il m'est arrivé 26 voitures de blessés, parmi lesquels sont beaucoup d'officiers. J'ai en outre près de 300 prisonniers. Il s'en trouve de supérieurs. J'en attends encore d'autres. L'ennemi a perdu 3 pièces de canon, les caissons, des munitions de guerre et de bouche, des chevaux, et la caisse du trésorier des troupes. Le

brave Combert, natif de Dol, et Louis Dromart, né à la Fère, grenadiers du 2^e. régiment d'infanterie, se sont distingués. Le premier a pris un étendard que je vous envoie, en vous priant d'en faire hommage à la convention nationale. Le brave grenadier qui en a fait la conquête l'a disputé glorieusement. Les troupes ont toutes fait des actions dignes de braves républicains. Les gendarmes de la 31^e. division, le 1^{er}. bataillon du 2^e. régiment d'infanterie, nos braves et bons volontaires, le 2^e. bataillon du 12^e. régiment, les dragons du 6^e. régiment, la compagnie des volontaires de Turcog, plusieurs compagnies de grenadiers et chasseurs. En un mot, j'aurois à vous citer tous ceux de mes braves frères d'armes qui ont eu part à cette journée, et qui méritent les plus grands éloges. Ils m'ont habitués à leur voir prouver leur attachement pour la république, et la plus grande bravoure pour la défendre contre ses ennemis.

« Je vous envoie le citoyen le Vasseur avec l'étendard, vous voudrez bien lui donner la commission honorable d'aller en faire hommage à la convention nationale.

Paris. — Nous n'avons pas besoin de peindre l'agitation extrême du conseil-général de la commune, dont un des membres, Hébert, substitut du procureur syndic, l'auteur des lettres du père Duchesne, a été arrêté précisément pour ces lettres.

§ A l'instant où l'on incarceroit le substitut Hébert, il venoit de livrer à l'impression le n^o. 139 de ses *colères b..... patriotiques*. Il provoque plus que jamais la révolte contre la convention et le *meurtre* de ce qu'il appelle les *serpens de la plaine et les crapeaux du marais*. Il annonce que la dernière heure de leur mort va sonner, et que leur sang impur une fois versé, l'aristocratie se cachera dans ses caves.

« Nos armées, dit-il, f...t la danse aux bêtes fauves dechainées, malgré les trahisons de Roland et de Dumourier. Chaque jour ça va de mieux en mieux, mais c'est dans la convention. oui, f... , c'est-là qu'est le foyer de la contre-révolution; c'est-là que les complices de Capet et de Dumouriez remuent cul et tête pour alumer la guerre civile. Les Mandrins de la Gironde et les Cartouches de Brissotins s'y sont pris de longue main pour cet infernal com-

plot, pour le succès duquel ils ont délivré 24 millions au vieux Rolland ».

§ La commission des 12 et le comité de législation acquiert les preuves les plus évidentes du complot affreux qui a échoué ces fêtes dernières. Michel et Marinot, administrateurs de police, ont été arrêtés et relâchés malgré les nombreux délits dont ils étoient prévenus; plusieurs scélérats fameux aux ordres des meneurs des Jacobins, ont disparu, particulièrement Brichet, de de la section du Mail... Quant à Desfieux, il a eu le secret de se faire donner, *par ordre des jacobins*, une mission en Suisse. — Plusieurs tentatives anarchiques ont été faites la nuit dernière elles doivent encore être faites d'ici à lundi exclusivement. — On a fait afficher hier un désaveu de Pache; ce mannequin stupide se prête à tout. *Gorsas.*

§ Nous croyons devoir placer ici l'anecdote suivante : — Vincent, député de la Seine Inf. ancien gendarme, qui méprise les anarchistes et brave leurs poignards, se trouvoit assis à côté de Marat, à l'instant où celui-ci investivoit, tantôt *haut*, tantôt *bas*, Guadet, Petion et quelques autres... Les gestes du petit Pantin lui parurent si bizarres qu'il haussa les épaules, et qu'en fixant Marat, il ne put s'empêcher de s'écrier : *qu'elle sottise et plate figure!* — « Tais-toi, répond Marat, il ne tient qu'à moi d'écrire derrière ton dos qu'on t'assassine, et tu serois assassiné ».

§ Ce ne sont pas seulement des autorités constituées qui s'arrogent le droit d'arrêter les papiers publics et les journaux; des clubs, des sociétés d'une poignée d'intrigans vont à main armée dans les bureaux de poste, et enlèvent les paquets. Une foule de factieux à Langres exerce ce brigandage, et les autorités se taisent! et les citoyens tolèrent qu'on les esclavage, qu'on les despotise ainsi: que ne font ils là et ailleurs; ce qu'on nous assure avoir été exécuté dans une des premières villes de France. Les habitans s'aperçoivent que depuis quelque temps la tyrannie se répandoit dans leur cité, l'ouvrier devenoit insolent et ne vouloit plus travailler, l'homme de peine vouloit que le riche entre tint son oisiveté, des gens, jusqu'alors ignorés, interceptoient les correspondances, et étoient au fait des affaires de tous les habitans, on s'ap-

perçut qu'il s'y tenoit un club. Les citoyens se sont réunis, ont fait fermer les portes, et ont fait afficher que les premiers qui y entreroient y seroient murés. Depuis ce temps les scélérats dispersés n'ont plus conspiré contre le repos public, et la tranquillité est revenue parmi les habitans.

§ La commune de Paris arrête une députation à la convention pour réclamer Hébert, elle n'a pas été flattée de la réception; Dumazny en rendant compte de l'accueil, a dit:

» A la troisième phrase de notre adresse, les crapeaux du marais ont témoigné leur improbation par des croassemens horribles; ce n'est qu'après avoir été interrompus à plusieurs reprises, que nous sommes parvenus à en terminer la lecture.

Le président voulant affecter un air grave, nous faisoit des grimaces; il nous a dit les sottises les plus atroces; parlant au nom de la France entière, il a menacé la ville de Paris du feu, du fer et du poison, jusqu'au point que nos descendans chercheroient en vain sur le bord de la Seine le lieu où existoit cette immense cité.

Un membre a demandé que ce rapport soit inséré au procès verbal; sa proposition a été rejetée; et le conseil est passé à l'ordre du jour.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E

Suite de la Séance du Samedi 25 mai.

Une députation de la commune vient réclamer Hébert, substitué, mis en état d'arrestation par un arrêté de la commission des douze; et demande que la pétition de la section de la Fraternité soit remise à l'accusateur public, pour que les coupables ou les calomnieux soient punis.

Le président répond avec énergie; désapprouvé par un côté, dès les premiers mots; applaudi avec transport de l'autre. Sa réponse est: que si Paris persiste à vouloir s'élever au-dessus de l'autorité de la convention, il sera bientôt rayé du sol de la république; et qu'on cherchera sur les rives de la Seine où Paris a existé. Aureste il croit qu'il ne faut attribuer ces mouvemens

qu'à des sections. Il engage les magistrats à les faire connoître. On demande la parole contre le discours du président, mais on en ordonne l'impression ainsi que de l'adresse.

La section de l'arsenal demande, non pas la suppression des sociétés populaires; mais que leurs correspondances soient empêchées. Cette demande attentatoire à la liberté de la presse a été rejetée, et en même temps la convention a cassé tous les arrêtés, soit des commissions de la convention, soit des districts et municipalités, portant prohibition de la circulation des journaux, et notamment l'arrêté de Bourbotte et Jullien comme attentatoires à la liberté de la presse.

Séance du Dimanche 26 Mai.

On accorde diverses sommes à plusieurs sections pour avances de recrutement.

Un décret ordonne au ministre de l'Intérieur de faire déposer aux Tuileries le cabinet d'histoire naturelle qui étoit à Chantilly, même les armoires, estimation préalablement faite pour les droits des créanciers de Condé.

Les officiers de tout grade suspendus par le corps législatif où le conseil exécutif, cesseront de toucher leur traitement à compter du jour de leur destitution.

On fait le rapport des informations faites sur les arrestations arbitraires qui ont été ordonnées par le comité révolutionnaire de la section de l'Unité.

Le rapporteur rend compte qu'on a arrêté un particulier qui, en parlant de Vergniaud, avoit dit: c'est le roi des orateurs, ce qui étoit évidemment une provocation à la royauté; on a arrêté un professeur de Troisième, pour avoir fait traduire un morceau de Saluste sur les factieux. Ces deux traits et une foule d'autres font connoître les vexations que se permettent les comités révolutionnaires. On ordonne l'élargissement des détenus. On défend à tous les comités des sections de se dire comités révolutionnaires, enjoint de se restreindre dans le cercle de leur mission, qui est de surveiller les étangers, et l'on charge le ministre de l'Intérieur de surveiller les prévarications.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. 3. Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois, et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.